Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIÈRE MINISTRE

Arrêté du 15 juillet 2022 fixant la répartition dans les administrations centrales de l'Etat des emplois d'administrateur de l'Etat à pourvoir au choix au titre de l'année 2022

NOR: PRMG2220466A

La Première ministre.

Vu le décret n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 29 septembre 2006 pris pour l'application du dernier alinéa de l'article 5 du décret n° 99-945 du 16 novembre 1999 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs civils,

Arrête:

Art. 1^{er}. – 38 emplois d'administrateur de l'Etat sont à pourvoir au choix au titre de l'année 2022.

Les postes proposés aux administrateurs de l'Etat nommés à ce titre sont répartis dans les administrations centrales de l'Etat ainsi qu'il suit :

- ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique : 7 postes ;
- ministère de l'intérieur et des outre-mer : 5 postes ;
- ministère de la justice : 3 postes ;
- ministère des armées : 4 postes ;
- ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion, ministère de la santé et de la prévention, ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées : 5 postes ;
- ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :
 3 postes ;
- ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire : 3 postes ;
- ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires : 4 postes ;
- ministère de la culture : 1 poste ;
- ministère de la transformation et de la fonction publiques : 2 postes ;
- caisse des dépôts et consignations : 1 poste.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 15 juillet 2022.

Pour la Première ministre et par délégation : La secrétaire générale du Gouvernement, CLAIRE LANDAIS